

Lettre économie n°2



Office
International
de l'Eau

Sommaire

- ↳ dépenses pour l'eau et les milieux aquatiques
- ↳ l'eau et les usages
- ↳ tarification de l'eau

DEPENSES POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

[Article] Restriction budgétaire : "la biodiversité va trinquer !"

Bercy pousse les ministères à geler certains budgets. A la Transition écologique, la ligne dédiée à la biodiversité va se voir amputée de 20 M€ alors que le plan biodiversité doit être déployé.

Nota: Article quelque peu militant mais donnant différents chiffres. L'article est réservé aux abonnés

www.actu-environnement.com

[Article de presse] Onzième programme des agences de l'eau : changement de cap sur les enjeux et financements !

Les agences de l'eau, qui continueront à assumer les projets validés dans le cadre du 10ème programme, s'adaptent à la restriction budgétaire qui leur est imposée dans le cadre du 11ème programme 2019-2024, tant dans les montants d'aide octroyés que dans leurs affectations.

Nota: Analyse des nouvelles orientations des programmes des Agences de l'Eau.

Article réservé aux abonnés

www.lagazettedescommunes.com

[Publication] Les aides financières

Le programme pluriannuel d'intervention 2016-2021 du bassin a été validé par l'Office de l'eau Réunion en décembre 2015 ; il consacre 66% du budget de l'Office, soit 49,81 millions d'euros, aux subventions aux porteurs de projet. Ce programme pluriannuel vise à inciter la mise en œuvre d'actions s'inscrivant dans cinq grands objectifs :

- Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques
- Préserver durablement la ressource en eau
- Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau
- Lutter contre les pollutions
- Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous

Article mis à jour le 21/02/2019

Nota: Pour l'ensemble des différents thèmes précités différentes fiches actions sont téléchargeables.

Peuvent être ainsi consultés:

- 39 fiches actions
- le programme pluriannuel d'intervention 2016-2021
- le synoptique du PPI

www.eaureunion.fr

[Article] Les agences de l'eau devraient avoir des crédits pour financer des retenues collinaires

A usage agricole, de stress hydrique, les Agences de l'eau devraient pouvoir avoir des crédits pour financer des retenues collinaires de dimensions modestes, selon le Ministre de de l'agriculture et de l'alimentation, lors d'une réponse à une question orale parlementaire

Nota :

Assemblée Nationale : Première séance du mardi 29 janvier 2019 - question, no 533, relative au stockage de l'eau.

Mme Barbara Bessot Ballot demande à M. Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation d'indiquer les mesures prévues par le Gouvernement pour favoriser dans les années à venir le stockage de l'eau et mettre en place une véritable politique de l'eau de long terme, qui réponde aux enjeux agricoles, économiques et environnementaux de nos territoires.

A l'occasion de la remise au Gouvernement du rapport du préfet Pierre-Étienne Bisch, la mise en place de nouvelles retenues d'eau, collinaires a été décidée. Les agences de l'eau vont disposer des moyens financiers pour le faire. Le ministre compte sur l'ensemble des acteurs – les parlementaires évidemment, ainsi que les acteurs agricoles et associatifs – pour envisager ensemble un nouveau plan de retenues d'eau efficaces pour l'irrigation et l'arrosage.

blog.landot-avocats.net

L'EAU ET LES USAGES

[Article] L'économie circulaire, avenir de l'agriculture ?

Le Salon international de l'agriculture (SIA) a mis en avant l'économie circulaire. Malgré la multiplication des bonnes pratiques, divers obstacles s'opposent encore à son essor.

Nota : L'article aborde :

- le potentiel méthanogène détenu par les agriculteurs en France (80%)
- le compostage qui peut lui aussi présenter d'importants atouts pour les agriculteurs
- la production de certains biocarburants et matériaux biosourcés
- la réduction du gaspillage alimentaire
- l'émergence de circuits courts
- les divers obstacles qui s'opposent encore à l'essor de l'économie circulaire (budgétaires, réglementaires, taille restreinte des exploitations.
- la nécessité de coopération entre tous les acteurs de la chaîne.

www.latribune.fr

[Article] Economie circulaire : la FREC se décline dans le monde agricole

Après plusieurs mois de travail, le monde agricole présente ses mesures en faveur d'une économie circulaire. Priorité est donnée au développement des fertilisants organiques issus du recyclage et à la réduction, à la source, des déchets agricoles.

Nota : Le ministère de l'Agriculture a présenté, le 28 février dernier, le volet agricole de la feuille de route sur l'économie circulaire (FREC).

La feuille de route donne les orientations suivantes :

- Mobiliser la fertilisation organique
- Garantir la qualité des fertilisants organiques
- Limiter les déchets agricoles plastiques

A l'ensemble des mesures de cette FREC agricole est associé un calendrier. La plupart des mesures seront déployées sur les deux prochaines années (2019-2020).

www.actu-environnement.com

TARIFICATION DE L'EAU

[Article de revue] Tarifs sociaux de l'eau : les collectivités doivent être consultées - La Revue l'Eau l'Industrie, les Nuisances

Dans moins de deux ans, de nombreuses collectivités territoriales seront obligées d'abandonner les tarifs dérogatoires de l'eau autorisés dans le cadre de l'expérimentation prévue par la loi « Brottes » si une nouvelle loi n'est pas adoptée pour mettre en place les tarifs sociaux de l'eau.

Nota : Si une loi sur ce sujet n'est pas adoptée avant avril 2021, les collectivités qui ont mis en œuvre depuis plusieurs années des tarifs sociaux de l'eau devront abandonner ces dispositions et revenir à la situation antérieure sans tarif sociaux. Pour éviter cette situation et compte tenu de la durée du processus législatif, il faudrait qu'un projet de loi soit présenté rapidement.

Dans cet article, Henri Smets insiste sur le fait qu'il serait très souhaitable que les collectivités et les milieux intéressés soient consultés afin de définir le contenu de ce projet de loi, surtout si l'objectif est que les collectivités bénéficient d'un maximum de libertés pour assurer la gestion efficace de leurs services d'eau.

Pour lui, afin de laisser du temps pour élaborer des solutions généralement acceptables, les débats devraient débiter dès maintenant.

Il donne différentes pistes pour ce débat.

www.revue-ein.com



Avec le soutien financier de l'AFB

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de portabilité, de rectification ou de suppression des données qui vous concernent. Ces droits peuvent être exercés en contactant le Délégué à la Protection des Données de l'OIEau par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@oieau.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre, cliquez [ici](#)